

Commune de Pont-de-Poitte
Compte rendu de la réunion ordinaire du conseil municipal du
Mardi 1^{er} décembre 2020

Le conseil municipal, légalement convoqué le 27 novembre, s'est réuni le mardi 1^{er} décembre 2020 à 20h00, en séance ordinaire, au foyer rural, sous la présidence de Madame Christelle Deparis-Vincent, maire.

Présents : DEPARIS-VINCENT Christelle maire, MARQUES Patrick 1^{er} adjoint, PERNOT Daniel 2^{ème} adjoint, BUISSON Daniel 3^{ème} adjoint, BALLAND Pierre, CABOCHE Nadine, DEVAUX Antoine, GAILLARD Nadine, GAVAND Jérôme, MEDIGUE Daniel, MICAUD Eric, REVOL Pierre, ROMAND Virginie, conseillers.

Absents excusés : KOLLY Graziella donne pouvoir à MARQUES Patrick,
GIRO Pierre donne pouvoir à DEPARIS-VINCENT Christelle

Désignation du secrétaire :

Mme Nadine CABOCHE a été élue secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

1. Approbation du Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 octobre 2020 ;

Le compte rendu du 13 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité des présents.

2. Point par M. Patrick MARQUES 1^{er} adjoint

2.1 Demande de subventions des associations

M. Patrick Marquès présente les demandes de subvention des différentes associations. Le conseil souhaite maintenir le niveau de subvention aux associations n'ayant pas pu organiser de manifestations. La subvention du CAVA est en augmentation car elle comprend l'achat par le comité de tôles pour refaire la toiture, ainsi que des décorations de Noël.

Celle de Jura Lacs est également en augmentation, suite à la reprise d'une activité sur Pont de Poitte et de leur intervention auprès du groupe scolaire 2 fois par semaine cet automne.

ASSOCIATION	Subventio n 2020	ASSOCIATION	Subvention 2020
ADMR	250	JOYEUX PETANQUEURS	200
ARA	150	UMC	500
CLAIRPONTOISE	100	Banque alimentaire du Jura	50
CLUB DE LA COMBE	100	JURA LACS	500
COMITE D'ANIMATION	2 000		
TENNIS CLUB CLAIRVAUX	100	TOTAL	3 950 €

Concernant le Collège des Lacs, pas de demande reçue à ce jour, le conseil souhaite cependant ouvrir une ligne de budget à hauteur de 900 € pour les voyages et séjours, si les conditions sanitaires permettent leur reprise.

Le conseil à l'unanimité approuve la répartition des subventions. Les délibérations seront prises.

2.2 Bulletin municipal

Mme le maire présente les différents projets d'articles pour le bulletin municipal

2.3 Aides aux commerces / artisans par Terre d'Emeraude Communauté

Terre d'Emeraude Communauté en partenariat avec le Crédit Agricole et la Région Bourgogne Franche-Comté, a mis en place la vente de bons d'achats d'une valeur faciale de 13 € pour un prix d'achat unitaire de 10€. La liste des points de vente et des commerçants / artisans participants est visible sur le nouveau site internet de Terre d'Emeraude Communauté : <https://www.terredemeraude.fr/economie/bons-dachats-bonifies/>

Un relai est assuré par la commune

3. Point par M. Daniel PERNOT 2^{ème} adjoint

Travaux : nettoyage des feuilles, nettoyage lavoir de Blesney et réfection des joints, réhabilitation du logement du pôle santé.

3.1. Appartement communal

M. et Mme PIGORREAU ayant fait parvenir leur dédite le logement peut être disponible dès le 3/12/20.

Cependant des travaux de restauration sont à réaliser par les agents techniques, ainsi que la réhabilitation de la salle de bain qui n'avait pas été faite lors de cette location Le velux de cette pièce doit également être changé ; au vu des différents devis hors main d'œuvre, le conseil choisit de le faire acheter et poser par un artisan (Pernot Yannick de Charezier). L'ensemble des travaux hors main d'œuvre et peinture se monte déjà à 2000 €.

Les communes de Mesnois et Patornay étant d'accord pour ces travaux (fourniture, mobilier, et main d'œuvre), la répartition sera effectuée selon la convention.

A l'unanimité le conseil valide le programme de rénovation, et la répartition du coût entre les communes, ainsi que la mise en location à partir du 3/12/2020 et autorise Mme le maire à signer le devis de M. Yannick Pernot. Les délibérations seront prises.

4. Point par M. Daniel BUISSON 3^{ème} adjoint

4.1. *Point urbanisme dossiers en cours, depuis le dernier conseil municipal (13/10/20)*

- 3 déclarations de travaux acceptées
- 1 permis de construire refusé,
- 2 CUB en cours d'instruction
- 2 en attente (pièces complémentaires)

4.2. *Délaissé de voirie et vente parcelle en prolongement de la parcelle A137 à M. GIROD (demande du 10/12/2019)*

Mme le maire rappelle l'historique de cette démarche : suite à l'acquisition du bâtiment anciennement l'Escale sur la parcelle 137 le long de la Saisse, M. Pierre Giro avait fait le 10/12/2019 la demande au conseil municipal d'acquérir la partie du terrain jouxtant cette construction, sous laquelle était déjà enterrée depuis longtemps la cuve à fioul, et de pouvoir y stationner les véhicules des usagers des appartements. Le précédent conseil avait émis un avis favorable à cette requête sous réserve de vérifier les distances par rapport au domaine fluvial. Les renseignements obtenus permettent de vendre une partie de terrain. Il convient cependant de faire un délaissé de voirie pour cette parcelle qui sert non pas à la circulation, mais actuellement au dépôt d'un container à poubelles; or elle est incluse dans la voie communale N°13. Suite à une rencontre sur place des adjoints, de Mme le maire, avec le géomètre et M. Pierre Giro, une parcelle de 47 m² a été définie, dans le prolongement du bâtiment et d'un muret pré-existant. Mme le maire demande au conseil de statuer sur le délaissé de voirie pour cette nouvelle parcelle de 47M².

Le conseil à l'unanimité valide le délaissé de voirie et statue pour la vente de cette parcelle à M. Pierre Giro au prix de 10€ le m², frais de bornage et d'actes à sa charge, et charge Mme le maire ou à défaut le 1^{er} adjoint d'accomplir les formalités.

Une délibération sera prise.

5. Finances

5.1. *Point financier : compte-rendu de la rencontre avec le trésorier le 17/11/20*

M. Patrick Marquès et Mme le maire font le point sur la rencontre avec le trésorier, l'objectif était en ce début de mandat de faire l'état des lieux de nos finances et échanger sur le financement des différents projets pouvant être réalisés durant le mandat. Les divers documents d'analyse économique et fiscale sont présentés.

- **Budget ASSAINISSEMENT M49:**

Ce budget ne présente que 11 000 € de réserves, or nous devons financer en 2022 la rénovation de la conduite du hameau de Poitte. Malgré la subvention qui devrait être à hauteur de 70 % de la part de l'Agence de l'Eau car nous bénéficions du programme de Zone de Revitalisation Rurale et couplons nos travaux à ceux de l'assainissement menés par la communauté de communes, il faudra sans doute augmenter le prix de l'eau. M. Jarno nous propose de consolider notre possibilité de financement en augmentant de 5 € le prix annuel de l'abonnement ce qui sur 20 ans permet de rembourser une part d'emprunt de 40 000€. L'eau finançant l'eau. Ce point sera revu lors d'un prochain conseil.

- **Budget GENERAL M14 :** nous disposons actuellement d'une trésorerie de plus de 486 k€. Le résultat 2020 devrait avoisiner les 160 k€ puisque, crise sanitaire et mise en place seulement en juillet du conseil municipal, peu de travaux ont été entrepris et autofinancés. Notre Capacité d'AutoFinancement annuelle est normalement de 90 000€. Un de nos emprunts se termine en 2022 dégageant 7200€ d'annuité et un autre en 2026. Ces 2 prêts remboursés nous accorderont une possibilité de remboursement de plus de 16 000€/an soit l'équivalent d'un prêt de 300 k€ sur 20 ans à 1%.

Le projet de salle est réalisable, et devra être financé par un prêt long terme (20 ans) pour ne pas dégrader notre trésorerie.

Le taux d'endettement est correct : les travaux réalisés durant le précédent mandat ayant été fortement subventionnés 70% de subvention, seuls 2 prêts ont été réalisés : le premier de 150k€ pour l'effacement des réseaux Grande Rue et place, engagés par le conseil 2008/2014 et le second de 100 k€ pour tous les travaux d'aménagement du centre et du TEPCV.

5.2. Création d'une régie d'avance de dépenses avec acquisition d'une carte bancaire

Afin de faciliter certains achats sur internet sans passer par un mandat administratif (que de nombreux sites ne proposent pas encore à ce jour), de pouvoir disposer d'un espace de stockage pour le partage de documents numériques, et après avoir consulté le Trésorier, il a été décidé de créer une régie d'avance de dépenses permettant l'acquisition d'une carte bleue. Le conseil autorise Mme le maire à prendre l'arrêté créant la régie d'avance et nommer Mme Corinne Hubert comme régisseur.

5.3. Avenant régie de recettes pour vente d'objets

Pour pouvoir vendre facilement à des particuliers (sans passer par l'émission d'un titre) des objets ou matériaux stockés à la mairie et inutilisés, Mme le Maire propose d'ajouter à la régie de recettes la vente de matériaux et biens divers. Pour faciliter la participation à des opérations telles que les bons d'achats bonifiés, elle propose d'avoir la possibilité d'encaisser des recettes pour le compte d'un autre organisme (association ou collectivité) dès lors qu'une convention est signée entre cet organisme et la commune.

Le conseil autorise Mme le maire à prendre l'arrêté modifiant la régie de recette

5.4. Révision droits de place et tarifs locations diverses

Mme le maire expose qu'il convient de statuer sur les différents tarifs que le conseil souhaite voir mis en place pour 2021.

Après discussion les modifications suivantes sont adoptées à l'unanimité :

Pour les camions de restauration rapide :

20 €/mois pour 1 passage hebdomadaire
40 €/mois pour 2 passages hebdomadaires
60 €/mois pour 3 passages hebdomadaires
80 €/mois pour 4 passages hebdomadaires

Droit de place (camion d'outillages, chaussures, etc) : 30 €

Droit de place pour les cirques : 60 € avec caution de 500 €

Droit d'emplacement pour le marché du lundi Jusqu'à 4ml : 4,00 € ; 6 € si électricité
A partir de 4 ml : 6,00 €, 8€ si électricité

Droit de place (camion outillage, chaussure, ...) 30 €

Droit de place pour les cirques 60€ avec une caution de 500€

Location de la Benne 40€ pour les déchets verts,
65 € déchets mixtes TRIES sans gravat,
200€ si pour la benne n'est pas triée (hors gravats)

Les autres tarifs dont location de salle et Redevance d'Occupation du Domaine Public pour les commerces et restaurants de Pont de Poitte restent inchangés. A noter que cette dernière redevance ne sera pas demandée en 2020 aux commerçants Pontois au vu de la crise sanitaire. Les délibérations seront prises

5.5. RODP ORANGE 2020

Comme chaque année il convient de prendre une délibération pour l'encaissement de la Redevance d'Occupation du Domaine Public due par Orange et qui s'élève à 587,10 €. Le conseil valide cet encaissement à l'unanimité.

Une délibération sera prise

5.6. Location ancien local pompier au Foyer Rural

Le Foyer Rural souhaiterait louer l'ancien local pompiers.

M. Daniel Pernot, président du Foyer rural sort, les conseillers présents acceptent à l'unanimité cette demande pour une durée de 6 mois aux mêmes conditions que l'ancien locataire (100 €/mois).

Une délibération sera prise pour une location précaire.

5.7. Subvention du foyer rural pour l'aménagement du terrain multisports

Le conseil municipal va créer un terrain multi-activités sur l'emplacement du terrain de tennis. L'association du Foyer Rural, au regard de ses statuts, souhaite participer à ce projet à hauteur de 6 000 €.

Le conseil accepte ce don et remercie le Foyer Rural de son geste.

Une délibération sera prise.

6. Convention déneigement avec Patornay

En date du 1er novembre 2020, Mme le maire de Patornay a sollicité les services de Pont-de-Poitte pour le déneigement de sa commune durant l'hiver 2020/21 comme en 2015.

Après discussion, et remarques sur les conséquences du déneigement de Pont de Poitte, Mme le maire explique que les agents démarreront ½ heure plus tôt pour assurer ce déneigement (environ 20mn à ½ heure) car il faut libérer la route communale de Piételle très tôt, que le supplément salarial est pris intégralement en charge par Patornay, et qu'un jour en cas de commune nouvelle il faudra anticiper ce déneigement.

Cette convention est adoptée par 14 voix pour et 1 abstention. Une délibération sera prise.

7. Délibération pour l'embauche de personnel contractuel lors d'un remplacement

En cas d'arrêt maladie ou absence durant les congés d'un agent communal, tant au service technique qu'administratif, Mme le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour lui accorder la possibilité d'embaucher d'un agent contractuel pendant une durée limitée.

Le conseil valide à l'unanimité cette possibilité. Une délibération sera prise

8. Pôle santé

Mme le maire expose que la crise sanitaire actuelle nous a contraint à embaucher une personne pour effectuer le ménage tous les jours au pôle santé (communs - ½ heure par jour), au lieu d'une fois par semaine. En concertation avec les autres communes, Mme le maire propose qu'une partie de ce surcoût (entre 85 et 90€ au total) soit prise en charge par les communes de Mesnois, Patornay et Pont-de-Poitte.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité. Une délibération sera prise

9. Plan de gestion ONF et affouage :

Plan de gestion : Mme le maire présente le projet d'aménagement de la commune de Pont-de-Poitte pour les 20 ans à venir, une présentation plus détaillée aura lieu le 15 décembre car il faut compter 2 heures. Ce projet vise à continuer l'entretien en futaie régulière pour les meilleures stations et en futaies irrégulières pour les autres, tout en assurant la protection générale des milieux naturels et paysages. 3 stations favorables seront en régénération naturelle de chênes. Ce plan de gestion est approuvé à l'unanimité, une délibération sera prise.

Affouage : La valorisation des parcelles 5R, 8R et 19R destinées à l'affouage pour 2020/2021 est estimée à 810 €, 9 personnes s'étant inscrites, madame la maire propose de fixer la part d'affouage à 90€. Cette proposition est validée à l'unanimité. Une délibération sera prise

10. Convention instruction droit des sols avec Terre d'Emeraude Communauté

Mme le maire expose que suite à la fusion des communautés de communes, Terre d'Emeraude Communauté recensant plus de 10 000 habitants, les services de l'Etat n'instruiront plus à compter du 1er janvier 2021 les demandes relevant des Autorisations du Droit du Sol (permis, déclarations préalables, certificat d'urbanisme, ...) des communes disposant d'un document d'urbanisme (PLU, Carte communale ou POS caduque). En conséquence, le 4 septembre, la communauté de commune a délibéré pour la création d'un service en régie d'instruction des ADS, plutôt que de déléguer au pays Lédonien, afin de rendre le service plus proche du terrain et mieux répondre aux pétitionnaires et communes. Le coût de cette structure (comme d'une délégation au Pays Lédonien) sera supporté par les communes.

Le tarif est fixé par convention triennale et coûte 3,19€/habitant et 100 € par équivalent PC, soit une charge d'environ 3850€/an pour la commune de Pont de Poitte.

Le conseil note à nouveau le désengagement de l'Etat, et valide à l'unanimité la convention d'instruction des Autorisations du Droit des Sols avec Terre d'Emeraude Communauté.

Une délibération sera prise.

11. Choix salle des fêtes :

Messieurs Patrick Marquès et Daniel Pernot reprennent l'historique du dossier, et, suite à la réunion de terrain, les conclusions entre une salle des fêtes créée en bout du terrain de foot et la réhabilitation / extension du foyer rural coté place et rue de la Gare.

Projet terrain de foot : ce projet nécessite une extension des réseaux et création de parking à proximité ainsi que des voies d'accès. Il permet cependant un usage festif et une salle faite selon nos plans, mais condamnant le terrain de foot. Il faudra par ailleurs sécuriser le Buronnet et trouver un endroit pour tirer les feux d'artifices, la proximité du bâtiment ne permettra plus de le faire depuis le fond du stade.

Projet extension Foyer Rural : cette réhabilitation permet de maintenir le bâtiment dans le patrimoine de la commune. Son emplacement au centre du village, à proximité de l'Ain et de la rue de la Gare, est un frein à une utilisation pour des fêtes familiales ou des soirées de jeunes. Par contre le projet présenté avec mise en accessibilité, permettrait de transformer la salle du haut en espace de tiers lieux : point lecture suite à l'arrêt de la bibliothèque de Patornay, espace de travail partagé ou accueil de permanences Espaces France Service,

Au niveau budget le projet de réhabilitation est moins coûteux parce que qu'il n'y a pas les réseaux, ni voirie à créer.

Après de nombreux échanges, le conseil par 13 voix pour et 2 abstentions valide le projet de réhabilitation du Foyer Rural, demandant d'inclure la sécurisation de la rivière et de le concevoir dans un projet à plus long terme d'aménagement de l'espace rue de la Gare, parking Kayak et terrain de pétanque, entre autre.

12. Questions diverses

- GEMAPI : compte-rendu 15/10/2020 rivière Ain Blye / Pont-de-Poitte
Mme la maire rend compte de la réunion du 15/10/20 sur le projet de reméandrement de la rivière d'Ain. La reprise de l'ancien méandre sous Patornay est abandonnée, par contre le projet est de réhabiliter le fonctionnement des marais sous Charézier afin de limiter la baisse de la nappe, baisse préoccupante cet été.
Les études sont lancées. Un projet d'itinéraire pédagogique sera aussi à envisager le long de l'Ain entre Pont de Poitte/Mesnois et Blye.
- Informations actions Terre d'Emeraude Communauté.
En plus des points précédemment cités, Avancée sur la reprise de la gestion des ports et équipements autour du lac de Vouglans (sauf Bellecin et Maisod)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Pour tous renseignements complémentaires à propos de ce compte rendu, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de Mairie ou Madame le Maire.